

# Ruissellement et risque inondation

## Retours d'expériences

- Aménagements d'hydraulique douce et territoire
- Culture du risque inondation

Actes du colloque  
Organisé par l'AREAS  
Mars 2017



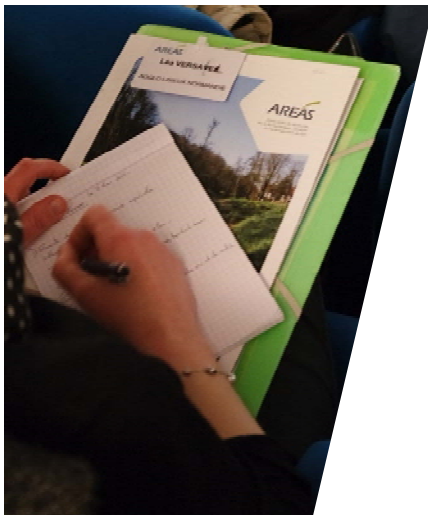


L'AREAS étudie l'érosion, le ruissellement, leurs conséquences et les moyens d'action à travers trois domaines d'intervention : expertise et conseils, recherche, formation et sensibilisation. Pour célébrer ses 30 ans d'action sur le territoire Normand, l'association a réuni les acteurs de l'aménagement du territoire.

Les événements climatiques exposent régulièrement les territoires au risque de ruissellement et par voie de conséquence au risque de dégradation des ressources en eau et au risque inondation. La France en général et la Seine-Maritime en particulier connaissent bien ces phénomènes, elles les subissent assez fréquemment et parfois dramatiquement.

Comment protéger les habitants, les ressources et les sols ? Comment réduire les risques et par quels moyens efficaces, si possible pérennes et peu onéreux ? Des questions d'autant plus importantes que le changement climatique pourrait augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes et donc accentuer les risques. Autant de questions qui ont été l'occasion d'échanges lors d'un colloque qui a rassemblé 170 personnes à Rouen.

Ces actes sont la retranscription des propos essentiels exprimés lors des tables rondes qui se sont déroulées durant cette journée.



Colloque organisé grâce au soutien de :





**Antoine SERVAIN**

*Président de l'AREAS*

Bienvenue à tous et merci à l'AESN et les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure qui ont permis la tenue de cette manifestation.

Aujourd'hui plus que jamais, nous constatons que l'activité et le développement de nos territoires ont une incidence forte sur la nature en général et sur l'eau et les sols en particulier. Toutes les études nationales et internationales soulignent à quel point notre impact perturbe le bon fonctionnement et cause régulièrement des dégâts matériels et parfois humains importants. Loin de nous, l'idée de recommander d'arrêter le développement de nos territoires, car il existe heureusement des solutions pour concilier de manière raisonnable et responsable l'évolution de nos territoires et la protection de nos ressources. A l'AREAS, nous aspirons à une prise de conscience de ces enjeux et au développement de solutions efficaces et pertinentes.

C'est l'esprit qui nous anime à travers cette journée d'échanges : Partager avec vous sur les enjeux liés au ruissellement et au risque inondation, et surtout vous présenter à travers des retours d'expérience les solutions qui existent, qui sont mises en place ici et ailleurs et qui fonctionnent !

Une des grandes difficultés de ces thématiques est qu'il ne pleut pas toujours beaucoup, qu'une crue décennale ou centennale ça paraît loin... Or, nous sommes bien conscients qu'anticiper les crises en l'absence de menace imminente est souvent compliqué et que cela nécessite un grand sens de la pédagogie ! Et pourtant la mise en œuvre des solutions est assez longue à faire, d'où la nécessité de poursuivre les efforts déjà engagés, d'agir dès maintenant et d'agir partout.

Pour répondre à ces enjeux et mettre en œuvre les démarches nécessaires dont nous allons traiter au cours de la journée, il est nécessaire de les inscrire ainsi dans les orientations réglementaires en cours, à savoir la GEMAPI, et l'exercice des compétences associées. Il est aussi indispensable que ces démarches soient cohérentes, et donc qu'elles soient développées à l'échelle pertinente, fonctionnelle, celle du Bassin Versant.

Parallèlement aux aspects techniques et scientifiques, nous constatons que l'apport des sciences humaines et sociales est indispensable au bon développement de ce type de projets. Cet angle, souvent négligé, devrait pourtant avoir toute sa place pour répondre à des situations parfois complexes.

Ce colloque est celui des acteurs de l'aménagement du territoire, et nous espérons que cette journée sera placée sous le signe des échanges.



## Partie 1 : L'hydraulique douce

### 1 / Face au ruissellement et à l'érosion des terres, les aménagements d'hydraulique douce s'imposent partout

1. Le ruissellement identifié comme un enjeu régional fort
2. Le ruissellement et les transferts de produits phyto., une préoccupation nationale
3. Face au ruissellement et aux transferts, des acteurs régionaux mobilisés
4. Accompagner de manière constructive l'évolution des pratiques agricoles
5. L'émergence d'une « culture » du ruissellement

### 2/ Le dialogue territorial, une étape préalable et indispensable pour la mise en place des aménagements d'hydraulique douce

1. La nécessité de favoriser le dialogue
2. Des retours d'expériences réussies grâce au dialogue territorial

## Partie 2 : La culture du risque

### 1 / Le rôle des élus

1. La culture du risque passe par des actions à plusieurs niveaux
2. Quelle perception du risque par les habitants (étude du CEPRI)
3. Les habitants placent les élus au cœur de la gestion de crise
4. La nécessité d'un accompagnement personnalisé des élus
5. L'intercommunalité, un partenaire majeur

### 2 / Retours d'expériences sur les composantes de la culture du risque

1. Le programme « vivre avec les crues » de l'EPTB
2. Les outils règlementaires : besoin d'appropriation et de diffusion
3. L'exercice de crise, un outil pertinent

### 3 / Développer la conscience du risque

1. Le déni, une tentation face au risque
2. Le diagnostic de vulnérabilité, un outil « prise de conscience »
3. Pédagogie et dialogue pour développer la culture du risque
4. La communication positive pour parler de sujets anxiogènes
5. Le film d'animation

### 4 / La nécessité d'une approche globale

# Partie 1 : L'hydraulique douce

Une réponse d'avenir indispensable pour lutter contre le ruissellement

La première table ronde a permis d'échanger sur 2 points cruciaux pour accélérer et faciliter la mise en œuvre des solutions pour répondre aux enjeux du ruissellement :

- L'intérêt des aménagements d'hydraulique douce
- La nécessité du dialogue territorial pour permettre leur mise en œuvre

## Les intervenants :

Fabien ARTAUD, Vice-Président - SERPN

Philippe DUFOUR, Président - SMBV du Dun et de la Veules, Maire et Agriculteur

Robert DOUILLET, Gérant - DIALTER

Reynald FREGER, Agriculteur - Membre du bureau de la CA 76

Olivier LECONTE, Vice-Président - SMBV Durdent en charge du volet agricole

Guy LE HENAFF, Ingénieur - Chercheur - l'IRSTEA (Lyon)

Elise LEVINSON, Ingénieur Agronome - Sol et Civilisation

Vincent MARTIN, Chargé de projets - AESN

Jean François OUVRY, Directeur - AREAS

Damien PERELLE, Coordinateur - SMBV de la Durdent, Saint-Valery-en-Caux, Veulettes

## Introduction de la séance



**Pascal MARTIN**

*Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime*

« Merci de votre participation à cette journée pertinente dans le choix des sujets et dans la dimension prévention qui me tient à cœur. Le lien entre le Département et l'AREAS a été initié il y a 30 ans grâce au Dr Couture et à Monsieur Revet qui avaient pris déjà à l'époque conscience de la fragilité de notre territoire.

Notre département a des contraintes climatologiques, de topographie, de nature et d'occupation des sols qui, par moment, peuvent conduire à des problématiques de ruissellement et d'érosion. Les événements douloureux des années 2000, provoquant des atteintes graves aux biens, à notre environnement, mais aussi aux personnes, sont à l'origine d'une prise de conscience des élus et des pouvoirs publics. Ceci a abouti à la création d'une vingtaine de syndicats de bassins versants pour mailler l'ensemble du territoire. **Ainsi la solidarité entre les territoires amont et aval, est effective sur l'ensemble du département depuis longtemps et un important travail a été accompli depuis plus de 15 ans, grâce à la mobilisation de tous les acteurs.**

Du point de vue technique, il a fallu mettre en place des mesures curatives grâce à des aménagements d'hydraulique structurants. Nous recensons sur le département plus de 1 340 ouvrages, ce qui donne la mesure de la problématique en Seine-Maritime. En complément de ces ouvrages, une véritable politique d'aménagements d'hydraulique douce est venue compléter utilement les actions sur les bassins versants.

Aujourd'hui, le renforcement de l'information, la prévention et la gestion de crise deviennent des axes majeurs de la gestion des inondations et du ruissellement. Il ne suffit plus de lutter contre les inondations, il faut apprendre à vivre AVEC le risque inondation et à adopter les bons comportements. Ainsi, le développement d'une « culture du risque » est essentiel. Cette « culture du risque » doit permettre aux populations exposées de mettre en œuvre une attitude préventive (avant la crise) et d'adopter les bons comportements lors de la crise.

Les enjeux en termes d'inondation sont par essence collectifs et sont l'affaire de tous. Les approches préventives, comme le développement des zones tampons, s'inscrivent dans les priorités du Département.

Ce colloque est à la fois une opportunité pour une prise de conscience collective de la nécessité de la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce et d'actions en faveur de la culture du risque, mais c'est également une occasion de mettre en valeur le rôle d'expert et de recherche d'innovations de l'AREAS, avec le Département en soutien ».

Le renforcement de l'information, la prévention des inondations et la gestion de crise deviennent des axes majeurs de la gestion des inondations et du ruissellement. Il ne suffit plus de lutter contre les inondations, il faut apprendre à vivre avec le risque inondation et adopter les bons comportements.

# 1 / Face au ruissellement et à l'érosion des terres, les aménagements d'hydraulique douce s'imposent partout

## 1. Le ruissellement identifié comme un enjeu régional fort



### *Vincent MARTIN*

*Chargé de projets à l'AESN*

Dans les années 90 et 2000, de nombreuses catastrophes naturelles liées aux coulées de boues sont survenues sur le territoire normand, privant d'eau potable jusqu'à 100 000 abonnés du fait de la turbidité. Un phénomène qui s'explique par la présence de 15 000 indices karstiques (points de connexion directe entre les eaux de surface et les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons l'eau potable). Il y a donc en Normandie un lien direct entre la pluie, les ruissellements, l'occupation du sol et les chroniques de turbidité.

« Pour assurer la protection de la ressource en eau, face à ces problèmes de turbidité apportés par le ruissellement, **l'Agence de l'eau travaille au développement de nouveaux outils et encourage la mise en place d'aménagements spécifiques à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion** ».



### *Jean François OUVRY*

*Directeur de l'AREAS*

« Sur ces territoires, les processus en jeu font que les ruissellements érosifs se concentrent sur les bords de champs et les fonds de talwegs. Les solutions préventives consistent à limiter le ruissellement par l'évolution des pratiques culturales (notamment par les techniques d'agriculture de conservation des sols), et, de façon complémentaire et indissociable, à intervenir sur le chemin de l'eau en mettant en place des aménagements d'hydraulique douce. Ces zones tampons visent à protéger les terres de l'arrachement, ou à ré-infiltrer et à épurer les écoulements lorsque des matières solubles indésirables sont transportées.

Depuis 1990, l'AREAS travaille sur ce type d'aménagements. Leur mise en place nécessite une cohérence à l'échelle des bassins versants pour être pleinement efficace et pour cette raison, ils doivent s'inscrire dans des plans communaux d'aménagements de bassins versants ».

L'AREAS innove aussi en menant des recherches sur de nouveaux types de haies (aspects techniques, plantes idéales) qui permettraient de limiter l'arrachement sur les talwegs et favoriseraient l'infiltration.

Le développement de nombreux aménagements (haies, fascines, bandes enherbées, talus, retenues...) et l'adoption de pratiques moins ruisselantes permettent de constater une nette amélioration sur certains territoires. Sur d'autres en revanche, l'évolution globale de l'agriculture en 30 ans (forte réduction de l'élevage et des surfaces en herbe, agrandissement des structures), l'extension des surfaces imperméabilisées sans maîtrise des rejets et l'absence d'aménagement contribuent à aggraver les risques. Le bilan est donc variable selon les bassins versants et les problématiques.

« Les aménagements d'hydraulique douce sont complémentaires et indissociables des mesures de limitation des ruissellements ».

**« En moyenne, l'ampleur du risque d'inondation est réduite, mais en ce qui concerne les phénomènes d'érosion et de pollution de la ressource via le karst, le risque à l'échelle de la Région n'est que stabilisé... N'oublions pas que demain, nous allons vers une politique d'obligation de résultat ».**

### **Vincent MARTIN**

*Chargé de projets AESN*

L'AESN considère que « les aménagements d'hydraulique structurante (type ouvrages de rétention) sont le résultat d'une politique intéressante et nécessaire, mais dont nous sommes conscients aujourd'hui qu'elle ne peut suffire et qu'elle a ses limites. Cette politique doit être complétée par de l'hydraulique douce ». Sur les deux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, ces zones tampons complètent les 7.0 millions de mètres cubes qui sont gérés dans 1 500 ouvrages. Tout ceci est le résultat des choix d'aménagements qui ont été faits au début des années 2000, à savoir intervenir au plus près des zones à enjeux, en fonction des sinistres qui ont eu lieu. Cette politique a porté ses fruits, mais elle a été onéreuse.

**Aujourd'hui, plus qu'hier, il est nécessaire de concevoir une politique d'aménagement du territoire le plus en amont possible en s'appuyant fortement sur l'hydraulique douce.**

Les mesures de protection de la ressource et de réduction du ruissellement sont en forte interaction et se renforcent mutuellement. « Dans cette optique nous avons, avec l'AREAS, fait évoluer les méthodes de travail avec les schémas d'hydraulique douce, puis favoriser et développer une politique d'éléments fixes dans le paysage qui ont démontré leur efficacité (haies, talus, noues, fascines...). Nous travaillons également sur les haies herbacées et réalisons en partenariat avec la Chambre d'agriculture des essais basés sur la production de biomasse (Bandes ligno-cellulosiques) dans les zones à risque d'érosion.

« Les aménagements d'hydraulique structurante ne peuvent suffire et doivent être complétés par de l'hydraulique douce »

**Nous disposons de données quantitatives suffisantes pour agir sur la protection de la qualité de la ressource : vitesse d'infiltration, régulation, tamponnement des crues. Aujourd'hui, il convient d'acquérir des données sur le cortège de polluants.**

En fonction des épisodes rencontrés, il est intéressant de conjuguer des actions d'hydraulique douce avec des actions de laminage et d'écêtement par le biais des ouvrages. **Convaincue que la réponse ne peut être uniquement règlementaire, l'Agence mise également beaucoup sur l'animation de bassin versant gérée par des collectivités. Ces actions sont portées par les Communautés de communes, d'agglomérations, les syndicats de bassin versant et les syndicats d'eau.**

### Jacques THELU

*Président - SMBV Saône-Vienne-Scie*

Le rôle des syndicats est majeur dans le développement des actions agricoles pour réduire les ruissellements, l'érosion et les pollutions associées.

**Aujourd'hui, la GEMAPI pose une question importante et amène les syndicats de bassin versant à s'interroger pour voir comment gérer l'érosion et l'hydraulique douce qui ne sont pas des obligations à l'heure actuelle** (item n° 4 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, portant sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement mentionné).

« Nous travaillons avec les EPCI pour voir comment organiser notre travail commun. J'espère que les EPCI redonneront aux SBV la gestion de l'érosion et des inondations ».

### Vincent MARTIN

*Chargé de projets - AESN*

« La Seine-Maritime présente en effet une particularité de par l'existence de syndicats de bassin versant qui disposent d'une compétence ruissellement, or celle-ci n'est pas reprise entièrement au titre de la GEMAPI dans les textes actuels. « Effectivement, il va y avoir un dialogue à mener entre les syndicats et les agglomérations ».

## 2. Le ruissellement et les transferts de produits phytosanitaires, une préoccupation nationale



### Guy LE HENAFF

*Ingénieur - Chercheur - IRSTEA (Lyon)*

En France, l'IRSTEA s'intéresse aux petits écoulements (*lames d'eau faibles, qui ont un temps de retour de 6 mois à 1 an*) qui sont les plus impactants en termes de pollution par les éléments solubles. S'ils ne causent pas forcément de dégâts visibles, ils ont un impact sur le transfert des produits phytosanitaires (certains en tout cas) qui ont tendance à partir de cette façon-là.

« Face au ruissellement, tous les territoires ne sont pas égaux. Sur certains, l'eau s'infiltre correctement, quand d'autres sont particulièrement fragiles et sensibles. Si le type de sol a une incidence en termes de ruissellement, de coulées de boues et de pollution diffuse, les aménagements réalisés sur les territoires agricoles (drainage, remembrement) en ont une aussi.

Dans les évolutions impactant le ruissellement, il est également nécessaire de prendre en compte l'aménagement des territoires, et notamment le développement des habitations en bordure de village, les secteurs d'habitats dispersés et la création de lotissements qui partent à l'assaut des prairies et des champs.

Au niveau national, une nouvelle préoccupation concerne les transferts de produits phytosanitaires en lien avec le ruissellement. La prise en compte du ruissellement dans l'utilisation des produits phytosanitaires a été abordée lors des discussions sur l'arrêté phyto qui est en cours de validation. Il n'a pour l'instant pas été retenu, mais il le sera logiquement dans un prochain épisode.

Nous allons vers un renforcement des obligations réglementaires autour de l'utilisation des produits phytosanitaires avec pour objectif la protection des ressources, notamment via le ruissellement. Mais il faut avoir conscience que la seule réduction des doses d'apports ne suffit pas si l'épandage est suivi d'une mauvaise pluie, ou si les parcelles sont ouvertes sur le réseau hydrographique, ou sur une béttoire... »

Il existe un processus d'évaluation des risques en termes de produits phytosanitaires, qui permet de disposer d'une bonne connaissance de la capacité de transfert des produits. Mais il est nécessaire aujourd'hui d'améliorer plus finement encore le processus au niveau des parcelles. Un travail de connaissance compliqué, par la taille de plus en plus importante des parcelles agricoles.

Il est également nécessaire d'intégrer une vision plus hydrologique des choses, en mettant en lien l'usage des produits phytosanitaires, le remplissage de la réserve utile des sols et la saison de drainage intense. »

« Nous allons vers un renforcement des obligations réglementaires autour de l'utilisation des produits phytosanitaires avec pour objectif la protection des ressources face aux ruissellements ».

### 3. Face au ruissellement et aux transferts, des acteurs régionaux mobilisés



#### **Julien ARTAUD**

*Vice-Président - SERPN*

Le SERPN est un syndicat de production d'eau créé en 2009 qui regroupe plusieurs captages présentant chacun leur problématique, notamment turbidité et nitrates.... Cette turbidité est liée essentiellement aux fortes intempéries et au sous-sol karstique caractérisé par la présence de béttoires. Il était donc indispensable pour le syndicat de prendre des mesures afin de protéger le mieux possible ces captages de la turbidité en intervenant sur les béttoires grâce à la mise en place d'hydraulique douce : haies, fascines, bandes enherbées. « Les actions menées depuis 3 ans, l'ont été en association avec les partenaires notamment avec le monde agricole puisque ce sont sur ces terres agricoles que sont implantés les aménagements.

Les relations de proximité créées par les animateurs de terrain avec les agriculteurs ont été indispensables pour la mise en œuvre de cette politique. Ils ont aujourd'hui conscience de la nécessité de protéger la ressource en eau et sont volontaires, ce qui nous permet de travailler dans un climat de discussion constructif ».

Aujourd'hui, le SERPN mesure les premiers effets positifs de ses actions et devrait constater des résultats prometteurs. Parallèlement, la mise en place d'une nouvelle usine d'ultrafiltration va compléter les résultats de cette politique avec des coûts optimisés ».

« Les relations de proximité créées par les animateurs de terrain avec les agriculteurs sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le ruissellement efficace ».

### **Jean Pierre GIROD**

*Président – Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande (PNRBSN)*

La nécessaire mobilisation de tous les acteurs d'un même territoire interroge sur le « comment tisser ou retisser un lien entre l'agriculture et les territoires ».

**« En effet, nous ne pouvons pas développer n'importe quelle agriculture, sur n'importe quel territoire et de n'importe quelle manière.**

Comment arrive-t-on à créer une agriculture qui optimise, valorise les fonctions écosystémiques tout en permettant un agrosystème qui soit viable, robuste au niveau économique et résilient ? L'agroécologie et l'agroforesterie peuvent également apporter des réponses ».

## **4. Accompagner de manière constructive l'évolution des pratiques agricoles**

### **Vincent MARTIN**

*Chargé de projets - AESN*

« L'évolution des pratiques culturales est souhaitable, mais il convient de ne pas avoir une vision intégriste qui consisterait à tout remettre en herbe ou à passer toute la production en agriculture biologique. Nous devons mobiliser tous les acteurs : le monde agricole mais également les responsables de l'aménagement urbain, qui ne peuvent plus s'affranchir de prendre en compte ces enjeux. Les principales inondations ont lieu sur du bâti qui a moins de 50 ans, ce qui illustre le rôle de l'urbanisation.

La protection de la ressource en eau ne se fait que grâce à un travail cousu main (plans communaux d'aménagements d'hydraulique douce) et en proposant du « sur mesure » pour apporter des réponses pertinentes, réalistes et efficaces ».



## **Reynald FREGER**

*Agriculteur - Membre du bureau de la CA 76*

L'agriculture occupe une grande partie du territoire. Elle est de ce fait un des principaux leviers pour pouvoir agir sur la problématique du ruissellement.

« La Chambre d'agriculture a donc un rôle important de sensibilisation et d'accompagnement à mener. Néanmoins il convient de rappeler que les agriculteurs ne sont pas les seuls à impacter nos ressources et la qualité de nos sols. La densité de population et les aménagements routiers y contribuent également. Concernant la mise à disposition de surfaces pour faire face au problème de ruissellement, les agriculteurs ont leur part d'effort à faire, mais ils ne peuvent être les seuls. « Les solutions sont à trouver en partenariat avec le monde agricole et de façon constructive ».

« Il est probable que la mécanisation et l'utilisation de produits phytosanitaires aient fait oublier certaines approches, mais elles reviennent aujourd'hui au cœur des débats agronomiques et sont revisités ! D'importants travaux sur l'évolution des techniques culturales sont menés, comme la mise en place de la couverture des champs en hiver.

Une des difficultés pour les agriculteurs est de concilier la fonction de production et la sensibilité à ces problématiques.

« Les solutions sont à trouver en partenariat avec le monde agricole et de façon constructive ».

A l'origine, la sensibilité des agriculteurs aux problématiques du ruissellement et de l'érosion était liée aux pertes agronomiques des sols et puis à une crise de l'élevage sans précédent, enfin plus récemment au souci de la qualité de l'eau. Le maintien en herbe des terres est une solution mais elle se heurte à l'abandon de l'élevage. La transformation de l'agriculture répond à une demande sociétale qui nous amène à explorer de nouvelles solutions. Les travaux en cours (programme Innobioma) réalisés par la Chambre d'agriculture, avec l'appui de l'AREAS portent sur la production de biomasse sur les aménagements d'hydraulique douce. Un débouché qui permettrait une valorisation énergétique et économique de ces aménagements ». Néanmoins, pour être adoptées et mises en œuvre, il faut veiller à ce que les solutions nouvelles proposées soient accompagnées d'un mode de financement afin que l'équilibre économique des exploitations soit le moins impacté possible. Dans ce domaine, des verrous réglementaires sont encore à lever pour accompagner l'évolution du monde agricole. Par exemple, les bandes de Saules ou de Miscanthus, qui présentent une efficacité équivalente avec des emprises foncières plus faibles, ne sont pas comptabilisées comme de l'herbe au niveau de la PAC.

## **Bernard BOURGET**

*Membre de l'Académie d'Agriculture de France*

« L'avenir de la PAC passera, je l'espère, par une prise en compte plus globale des problèmes d'environnement et de qualité de l'eau. Des solutions techniques innovantes sont à inventer et à concevoir. Les Suisses ont par exemple mis en place un système de maïs sur herbe pour ne pas laisser les sols nus ».

## Guy LE HENAFF

Ingénieur - Chercheur - IRSTEA

« D'autres innovations intéressantes sont à l'étude en matière de pratiques culturelles, telles que l'utilisation de robots pour limiter les entrants. Néanmoins, il est évident que l'on ne peut pas tout miser sur la technologie et qu'il faut aussi et d'abord se concentrer sur l'organisation du territoire ».

« Nous ne pouvons pas tout miser sur la technologie et il faut aussi se concentrer sur l'organisation du territoire ».

## 5. L'émergence d'une "culture" du ruissellement

### Guy LE HENAFF

Ingénieur - Chercheur - IRSTEA

« Ce qu'il manque actuellement au niveau national, c'est une culture du ruissellement du monde agricole. Si jusqu'à présent, nous nous sommes beaucoup focalisés sur les techniques de production, nous ne nous sommes pas beaucoup interrogés sur le chemin de l'eau dont les processus sont particulièrement complexes. Au niveau national, la cartographie des territoires est très inégale. Nous constatons un manque dommageable de pédologie à une échelle suffisamment fine pour apporter des réponses pertinentes. Par ailleurs, la connaissance des réseaux de drainage est très faible ».

Nous sommes face à un système à la fois complexe par sa diversité et simple puisqu'il « suffit » de ralentir le parcours de l'eau pour bénéficier d'améliorations significatives sur ces problématiques.

Le ralentissement permet l'infiltration, la sédimentation ainsi qu'un début de biodégradation en permettant aux bactéries d'agir. Ces processus sont compliqués en fonction du nombre de molécules appliquées dans les champs, mais les solutions sont simples. L'inconvénient souvent évoqué est que ces solutions prennent de la surface.

**Néanmoins des choses basiques peuvent être mises en place, et chaque action réalisée en différents endroits, entre la ligne de crête et la bétouille ou le cours d'eau, contribue à la résolution progressive du problème.**

« Nous sommes face à un système à la fois complexe par sa diversité et simple puisqu'il « suffit » de ralentir le parcours de l'eau pour obtenir des améliorations significatives ».

Il est indispensable aujourd'hui de redonner de la résilience à nos territoires grâce à la création de zones tampons et de zones non dédiées à la production. Une nécessité qui ne va pas sans soulever de nombreuses interrogations : quelle surface doit-on y consacrer ? Quel modèle économique met-on en face ? Quelles sont les pistes à suivre ? La valorisation de la biomasse créée par les ouvrages d'hydraulique douce est une solution, la gestion des bords de parcelle en est une autre ».

La Normandie a pris la mesure de ces enjeux. C'est un territoire fragile et qui a subi des événements graves, qui ont permis de faire émerger une volonté politique forte, d'aller vers

une meilleure prise en compte de ces problématiques. Ce qui n'est pas le cas partout... mais elle a la chance d'avoir une structure exemplaire l'AREAS. Quelques territoires ont également agi : la Bretagne a progressé grâce à une volonté politique forte et des moyens financiers ; de vastes chantiers sont en cours : les vignobles.

## 2/ Le dialogue territorial, une étape préalable et indispensable pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce

### 1. La nécessité de favoriser le dialogue

*Jean-François OUVRY*

*Directeur - AREAS*

Pour intervenir efficacement sur le chemin de l'eau, la question du lien social entre les acteurs est fondamentale. « Nous observons que les agriculteurs qui se lancent en groupe dans la recherche de solutions ont de bons résultats ». Pour créer ou renforcer ce lien, de nombreuses structures (syndicats et inter-communalités) ont un rôle à jouer en créant des espaces pour réfléchir et débattre ensemble sur l'aménagement du territoire.

S'il est nécessaire d'avoir des stratégies globales pour traiter la question du ruissellement, les réponses apportées doivent être locales et la balle n'est pas que dans le camp des agriculteurs, elle est également dans le camp des élus ».

« Il est nécessaire d'avoir des stratégies globales pour traiter la question du ruissellement, mais les réponses doivent être locales. La balle est également dans le camp des élus ».

**Pour permettre l'instauration d'un dialogue nécessaire à la mise en œuvre de leur stratégie sur le terrain, les collectivités peuvent se faire accompagner par des spécialistes de la médiation.**



*Elise LEVINSON*

*Ingénieur agronome - Sol et Civilisation*

« Le facilitateur a pour mission d'accompagner ceux qui vivent les problèmes, et qui portent à la fois les problématiques et les solutions. Son rôle consiste à formaliser la problématique et harmoniser les regards sur un sujet. Il se doit d'aller à la rencontre des différentes façons de voir une problématique et d'accompagner tous les acteurs vers ce que l'on pourrait nommer un socle commun d'actions.

La facilitation stratégique est une démarche qui permet de faire face à des problématiques complexes qui bien souvent ne comportent pas une solution unique, et ne sont pas portées par un seul acteur. Cette démarche peut être incarnée par une personne extérieure à un territoire, ou à une filière, ou un acteur du territoire : élu local, président d'association...

**« La fonction de « facilitateur stratégique » consiste à mettre de l'huile dans les rouages, pratiquer l'écoute, permettre la rencontre, organiser et partager le constat, analyser la manière dont les problèmes sont vécus... C'est un peu tout cela le rôle de facilitateur ».**

Typiquement le facilitateur stratégique est sollicité lorsque les solutions développées rencontrent leurs limites. Des limites qui peuvent résulter de la volonté d'appliquer un décret ou une solution technique qui ne va pas résoudre réellement le problème. Les problématiques rencontrées sur les territoires peuvent être éminemment complexes compte-tenu du nombre de dimensions qui entrent en jeu.

Bien souvent, à l'origine nous intervenons pour une problématique de territoire donnée (type coulées de boues) mais rapidement, nous nous apercevons que la question initiale est multiple et l'on en vient à aborder la qualité agronomique d'un sol, le paysage, la qualité de l'eau, l'infiltration, allant jusqu'à évoquer la qualité de vie sur un territoire.

La culture scientifique a tendance à vouloir simplifier les choses pour les résoudre. Or, le vivant ne fonctionne pas ainsi et cette complexité peut faire peur. Les flux de matière posent la question de la mise en relation des territoires, des limites administratives, des limites des acteurs en traversant indifféremment propriétés publiques et privées. »

« Intégrer cette complexité dans la réflexion et dans les projets en construction permet de dégager des marges de manœuvre ».

La qualité principale d'un facilitateur est sa capacité à se mettre à l'écoute d'un territoire, de ses acteurs. L'expertise technique est détenue par ceux qui connaissent leur territoire, ses spécificités et qui bien souvent connaissent également les solutions techniques ». « Le volet psychologique est aussi très important car la manière dont on rentre en contact avec les acteurs influence la suite ».

### ***Bénédicte LAPIERRE***

*Animatrice - SMBV du Dun et de la Veules*

« Dans le métier d'animateur, la renégociation permanente peut être usante et il est parfois salutaire de demander de l'aide pour sortir d'un dialogue de sourd ».

## **2. Des retours d'expériences réussies grâce au dialogue territorial**

### ***Philippe DUFOUR***

*Président - SMBV du Dun et de la Veules - Maire du Bourg Dun - Agriculteur*

« La commune de Saint-Aubin-sur-Mer avait une problématique de ruissellement et d'érosion pour laquelle il ne se passait pas grand-chose jusqu'à ce qu'un nouvel épisode d'inondation assez important oblige tout le monde à réagir.

Le syndicat a réalisé une étude sur deux sous-bassins versants de 200 à 300 hectares chacun : des territoires couverts à 60 % par des cultures de printemps (betteraves, lin, pommes de terre) sur un secteur très érosif avec des sols limoneux et battants, provoquant de manière récurrente des coulées de boues. A l'issue de l'étude, la solution technique, et ses variantes, étaient connues de tous. Mais l'historique sociologique et humain de ce territoire était compliqué et les conditions humaines difficiles pour dialoguer. En complément de l'étude, le syndicat a décidé de confier au Cabinet Dialter une mission de concertation-médiation afin de se mettre à l'écoute du terrain et du monde agricole.

La difficulté était d'établir une chaîne où chaque maillon soit suffisamment solide pour régler de manière efficace le problème du cheminement de l'eau ». La mission de Dialter a permis de mettre tout le monde autour de la table : agriculteurs, riverains et élus afin que chacun puisse exprimer librement ses besoins et ses attentes. Cette démarche a permis de renforcer la capacité à bien vivre ensemble.

Les solutions techniques qui ont découlé de l'étude hydraulique ont permis de déterminer que la part du territoire qu'il fallait presque geler au titre des mesures compensatoires n'impactait

que 2 à 3 % du territoire pour pouvoir poursuivre le modèle de production très érosif et pénalisant pour les riverains. Ces emprises sont constituées de surfaces localisées principalement au droit de ravines et de zones de fond de parcelles dans des zones peu pénalisantes pour le secteur agricole. Bien que l'effort financier demandé aux agriculteurs ne soit pas démesuré, il a constitué un frein. Ce frein économique a été levé grâce à la mise en place d'une indemnisation partielle prise en charge conjointement par le syndicat de bassin versant au titre de la lutte contre les coulées de boues, et par la commune au titre de la protection de son réseau d'assainissement des eaux pluviales ».

« La démarche a abouti à la signature d'une charte signée par tous les acteurs. Elle témoigne de l'engagement fort de la collectivité, du syndicat et des agriculteurs et elle devrait permettre aujourd'hui d'avancer en s'appuyant sur un engagement réciproque signé par tous ».

## Robert DOUILLET

Gérant - DIALTER



Dialter est une coopérative spécialisée dans la médiation et le dialogue territorial. Elle accompagne les organisations publiques et privées dans la mise en œuvre de leur projet d'aménagement et de développement.

« L'un des principaux leviers pour la réussite de la gestion des territoires est l'appropriation par tous des solutions techniques proposées. En effet, les meilleures solutions techniques peuvent être envisagées, si elles ne sont pas appropriées par les acteurs de terrain, il y a peu de chance qu'elles soient mises en œuvre.

Sur le bassin versant de Saint-Aubin-sur-Mer, la méthode utilisée a débuté par des rencontres avec l'ensemble des parties concernées : élus, agriculteurs et riverains. Ces rencontres individuelles créent un lien de confiance et instaurent une dynamique favorable au travail. Elles ont pour objectifs d'échanger sur les difficultés rencontrées et d'identifier les solutions qui pourraient être envisagées. Ces entretiens font l'objet d'une synthèse non nominative qui retranscrit fidèlement les propos entendus, les difficultés, ainsi que les solutions possibles...

S'ensuit alors, un premier temps de restitution, où nous présentons une synthèse qui vise à ce que chacun puisse réagir. A la suite de cette première réunion, nous proposons la constitution d'une commission locale de concertation.

« Il faut travailler AVEC les hommes afin que les solutions techniques soient au mieux co-construites et au pire, appropriées par eux afin qu'elles soient mises en œuvre ».

**Le principe de la négociation raisonnée consiste à :**

- **Se mettre d'accord sur le diagnostic afin d'avoir un diagnostic partagé,**
- **Faire émerger des solutions à la problématique soulignée dans le diagnostic.**

A l'issue de cette première étape, une phase de créativité a permis d'identifier toutes les pistes possibles afin que les solutions retenues, le soient en fonction de choix éclairés tenant compte des dimensions techniques, financières et de l'acceptabilité de tous les acteurs.

Notre méthode permet que les besoins exprimés deviennent des besoins collectifs. Elle permet également de renforcer le lien entre les acteurs d'un même territoire.

Mon métier est de permettre le dialogue pour que les propositions de solutions surgissent de l'assemblée. Nous ne sommes pas dans la force de propositions techniques, ce n'est pas notre métier ».



### **Olivier LECONTE**

*Vice-président - SMBV Durdent en charge du volet agricole*

Dans les années 2000, le syndicat de bassin versant de la Durdent a créé des ouvrages structurants. Il s'est ensuite attaché à développer de l'hydraulique douce en s'appuyant sur deux principes qui guident ses actions :

- **Les relations humaines** étroites entre les élus, l'animateur et le monde agricole :  
« Nos élus, délégués de secteur, suivent les actions de terrain en permanence et peuvent faire l'interface entre les agriculteurs et les animateurs. Ils ont une parfaite connaissance du tissu agricole. Le syndicat s'appuie sur les élus pour illustrer la problématique et crédibiliser le discours ».
- **Le temps** : « Les changements de pratique se dénouent suite à des graines semées il y a 10 ou 15 ans. Il n'y a pas d'immédiateté de l'action dans ce domaine, il faut travailler dans la durée.  
Il est souvent nécessaire de savoir reculer pour pouvoir revenir dans quelques années ».



## **Damien PERELLE**

*Coordinateur du SMBV de la Durdent*

**« Au syndicat de la Durdent, nous ne travaillons pas au service de nos élus mais AVEC nos élus.** Un état d'esprit qui facilite l'acceptabilité des projets, qui favorise l'écoute et la confiance, qui sont des préambules nécessaires à toute action. Les élus locaux permettent également de crédibiliser l'action notamment vis-à-vis de nouveaux interlocuteurs.

Les qualités indispensables de l'élu local sont : la connaissance de son territoire, des hommes et la disponibilité. En effet, c'est lui qui, au niveau local, aide à faire bouger les choses et constitue le pilier de notre action ». Les élus du syndicat de bassin versant (délégués) élaborent les possibilités de programmes d'intervention avec les élus locaux. Le fait que la connaissance et l'acceptation du problème soient bien identifiées par tous les acteurs permet d'aller de l'avant. La technique est importante et elle permet de convaincre dans certains cas, mais il faut commencer par être d'accord sur le constat !

La pérennité et la stabilité des actions mises en place contribuent à crédibiliser l'action des syndicats. « Lorsque nous arrivons chez les agriculteurs afin de leur parler d'évolution des pratiques culturales ou d'aménagements d'hydraulique douce, il est nécessaire qu'il y ait de la confiance et qu'ils n'aient pas peur de sanction ou d'expropriation.... D'où la nécessité de tisser une relation de confiance pour pouvoir co-construire des projets sur des grands territoires ».

« Il est nécessaire de savoir partager ses contraintes pour arriver à mettre en œuvre des solutions les plus satisfaisantes possibles ».

**Pour favoriser une dynamique vertueuse, nous travaillons prioritairement avec les bonnes volontés sur des points ponctuels car les exploitants sont nos meilleurs relais ».**

## **Rémi MICKAEL**

*CA d'Alsace*

La Chambre d'agriculture d'Alsace développe des mesures préventives comme l'assolement concerté à l'échelle de grands bassins versants. Pour ce faire, les réunions qu'elle organise sont animées par l'élu d'une collectivité qui engage cette dynamique pour responsabiliser tous les acteurs. « Ensemble, nous y répartissons de manière cohérente les cultures d'hiver et les cultures d'été notamment. Nous développons également l'agriculture de conservation, c'est-à-dire les techniques de non labour, en laissant un maximum de résidus en surface pour constituer un frein hydraulique et augmenter le taux de matière organique des sols, développer des vers qui permettent une bonne infiltration des sols ».

## **Gilles GERYL**

*SMBV de l'Arques*

« Sur le syndicat du bassin versant de l'Arques, nous sommes encore dans le temps de la mise en place, mais le dialogue entre les riverains, les agriculteurs et les élus est installé et ouvre indéniablement des portes. Par ailleurs, nous constatons que les agriculteurs sont capables de beaucoup de choses et n'attendent pas forcément de la PAC ou de la réglementation pour agir ».

## **Robert DOUILLET**

*Gérant d'un bureau d'études DIALTER*

Pour conclure sur l'intérêt du dialogue territorial, gardons aussi à l'esprit que dans le domaine de l'érosion et des coulées de boues, les résultats dépendent :

- Du niveau de traumatisme : plus le traumatisme est fort, plus les réponses apportées seront ambitieuses.
- De l'équilibre des parties dans les instances de dialogue.

« Bien qu'elle soit difficilement mesurable en termes de politique d'aménagements et de taux de réalisation, la question du dialogue territorial est incontournable ».



# Partie 2 : Culture du risque

Une réponse d'avenir indispensable pour réduire les impacts

La deuxième table ronde a permis d'échanger sur une thématique émergente et de bénéficier de retours d'expérience menés par différents acteurs.

Quand on vit, travaille dans une zone à risque, l'une des composantes fondamentales de sa sécurité, c'est de connaître le risque et d'apprendre à vivre avec sérénité. Cela signifie de la part de chacun : connaissance, adaptation, préparation à vivre une crise, anticipation. C'est de cela dont on parle lorsque l'on parle de « culture du risque ».

Développer la culture du risque inondation, en luttant contre l'oubli et le déni pour apprendre aux élus et aux riverains à vivre sereinement avec le risque et être préparé en cas de crise. Et cela, même lorsque les dernières inondations remontent à de nombreuses années et même si (surtout si) des aménagements ont été réalisés pour les protéger. L'objectif derrière ce terme de « culture du risque » est de rendre les citoyens moins vulnérables.

L'élus est le premier maillon du développement de la culture du risque et de la gestion de crise. Une position complexe de par la rareté des événements, qui demande de la préparation, et qui n'est pas toujours facile à assumer. Il est donc nécessaire qu'il soit sensibilisé et accompagné pour aborder cette thématique et faire face en cas de crise.

La culture du risque n'est pas simple à développer et à installer parce qu'elle passe par des actions de nature très différentes : la communication, la sensibilisation, la formation, les études, l'organisation..., parce qu'elle est par nature, diffuse et abstraite, ce qui la rend difficile à appréhender.

## Les intervenants :

Gérard CHERON, Vice-Président - Département de l'Eure

Julien JADOT, Chargé de missions - CEPRI

Laurent MABIRE, Directeur adjoint - SIRACEDPC

Jérôme LEDUN, Chargé de missions - AREAS

Cédric BORGET, Responsable pôle inondation - EPTB Saône Doubs

Grégory CALVEZ, Chargé de missions – Communauté Urbaine de Dunkerque

Jean-Baptiste FERRERO, Responsable communication - SYAGE

André BERNE, Directeur – AESN

## Introduction de la séance



### **Gérard CHERON**

*Vice-Président du Département de l'Eure*

« Depuis 30 ans, le Département de l'Eure et l'AREAS travaillent en partenariat. Un partenariat qui se concrétise à travers la réalisation d'actions de sensibilisation des acteurs de bassin versant, la formation des techniciens de collectivités, ainsi qu'une expertise et des conseils sur les projets portés par les collectivités euroises.

La sensibilisation à la culture du risque inondation fait partie des thématiques sur lesquelles nous travaillons ensemble. A ce titre, l'AREAS a apporté son expérience et son expertise lors de la journée de sensibilisation organisée par le Département de l'Eure, à destination des collectivités locales, afin de former nos élus et nos techniciens ».

### **Pascal MARTIN**

*Président du Département de la Seine-Maritime*

« Etant colonel de pompiers, le thème de la gestion du risque inondation est un sujet qui me touche tout particulièrement... Notre département est soumis à un certain nombre de risques (naturels, cavités souterraines, risques technologiques...). La problématique de la gestion du risque est donc une évidence sur notre territoire et vous avez pris l'initiative de le mettre à l'ordre du jour de votre colloque, et je tiens à vous en féliciter, parce que c'est l'affaire de tous, du public, des partenaires que sont les maires, les présidents d'EPCI, la préfète. Il y a de la cohérence dans votre programme à parler prévention dans le domaine des aménagements et des installations, mais également s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer l'état d'esprit des personnes qui y habitent ».

# 1 / Le rôle des élus

## 1. La culture du risque passe par des actions à plusieurs niveaux



**Julien JADOT**

*Chargé de missions - CEPRI*

« La culture du risque et la sensibilisation des populations au risque inondation est un sujet extrêmement important. Il doit être traité : en amont de la crise, à travers la mise en place de mesures préventives, pendant la crise à travers la connaissance des bons gestes et des bonnes attitudes à avoir pour ne pas se mettre en danger ; enfin, après la crise de manière à réduire potentiellement les dommages et la durée des événements jusqu'au retour à la normale ».

## 2. Quelle perception du risque par les habitants (Résultats de l'étude du CEPRI)

**Julien JADOT**

*Chargé de missions - CEPRI*

« Le CEPRI a réalisé une étude sur l'impact des dispositifs réglementaires sur la perception du risque. Que révèle-t-elle ? est-elle bien ancrée ou plutôt faible et fragile ?

Cinq outils concrétisent le droit à l'information qu'ont les populations soumises au risque majeur (droit issu de la loi de 1987). Il y a obligation pour le maire d'en mettre 4 en œuvre : Le DICRIM ; les réunions publiques, les repères de crues et l'affichage des consignes de sécurité et l'Information Acquéreur- Locataire (IAL).

Le CEPRI a mesuré le résultat de la mise en œuvre de ces outils d'information sur les risques et observé si, après la mise en place de ces outils, les citoyens avaient un comportement adapté face au risque, s'ils étaient acteurs de leur propre sécurité. Cette enquête qualitative (entretien de 30 min à 2h30 de 62 habitants) a été menée sur deux villes qui respectent leurs obligations réglementaires : Orléans (dernière inondation 1866) et Arles (dernière inondation 2003). Ces deux villes sont soumises à un risque d'inondation fluviale par rupture de digues, Arles étant soumise également à d'autres types de risques qui viennent complexifier la perception qu'ont les habitants « des risques ».

**« Les actions d'information à la population doivent s'inscrire dans une politique générale du risque inondation et être développées de manière coordonnée avec les autres axes de la gestion du risque ».**

Il en ressort que le dispositif le plus connu est le repère de crues. Avec ce bémol, que les personnes interviewées connaissent les repères historiques mais ne connaissent pas les nouveaux au format officiel ! Les repères de crues ont donc une bonne notoriété, mais le message qu'ils donnent n'est pas forcément celui que l'on veut faire passer (images historiques d'une autre époque, d'un autre

siècle...). D'autre part, il est difficile pour les habitants de se représenter la ligne d'eau qui va du repère à son habitation.

**D'une manière générale, il ressort que :**

- Tous les dispositifs sont peu connus
- La connaissance du risque est très partielle.

Les personnes interrogées savent dans la grande majorité qu'elles habitent en zone inondable. Néanmoins, derrière cette connaissance, nous avons pu observer que les habitants ne savent pas exactement ce que cela entraîne ! **La population a une connaissance assez faible du risque et parfois erronée. Les personnes interrogées ne connaissent pas les hauteurs d'eau, les niveaux d'alerte, les différents types d'inondations possibles, les recommandations des autorités.** Ces constats posent l'épineuse question : avec leur niveau de connaissance, les habitants peuvent-ils faire face à une crise ?

Au niveau national, 70 % de la population ne sait pas qu'elle habite en zone inondable.

A Orléans, la moitié de l'échantillon sait qu'en cas de crue, il faudra évacuer. Cette notion allant de : monter dans les étages, se réfugier chez le voisin, à partir de la zone inondable.

L'étude indique aussi que les habitants ont une représentation erronée de la crue et ne se représentent pas ce que cela veut dire concrètement. Dans leur esprit : l'eau monte, ils partent, l'eau continue de monter quelques heures puis s'en va. Le lendemain, on peut rentrer, nettoyer et c'est reparti ! Or, dans le cas d'une crue à Orléans, il faudra compter 3-4 jours de délai d'alerte, 48 heures pour décider de déclencher l'évacuation ou non, l'eau va rester au moins une semaine, et la population ne pourra rentrer chez elle qu'une fois l'autorisation des autorités communiquée ; échéancier auquel il convient d'ajouter que le retour à la normale sera très long.

**« Pour induire l'action,  
il faut percevoir la  
menace ».**

Il y a deux types de motivation qui favorisent la perception du risque :

- A Orléans les personnes qui ont des comportements actifs face au risque, qui sont les mieux renseignées et connaissent les dispositifs sont des personnes plus inquiètes, qui éprouvent un inconfort psychologique lié au risque. Cette étude montre que les personnes qui ont mis en place des actions avaient perçu la menace.
- A Arles, les personnes ayant vécu une crue historique qui n'a pas fait de victime se considèrent à l'abri. Ils se disent qu'ils referont pareil la prochaine fois ! Cette analyse est potentiellement vraie si et seulement si une crue identique se reproduit. En dehors de ce cas, ce sentiment est erroné et les comportements à mettre en œuvre pourraient être différents d'autant que la ville d'Arles est soumise à différents types d'inondations : submersion marine, débordement de canal, ruissellement pluvial urbain important...

L'étude montre :

- Que les dispositifs sont perfectibles, l'obligation de mise à disposition de l'information pourrait évoluer vers une diffusion de l'information à la population,

- Qu'il faut passer d'une information collective à une information individualisée pour améliorer l'atteinte de ces cibles (actuellement les outils le permettent peu).

Il ressort aussi de l'étude que le bouche à oreille est beaucoup cité. Or il n'est pas inclus dans les dispositifs réglementaires. Un constat qui invite à créer du lien entre les gens, entre les dispositifs (aller par exemple du repère de crues vers le DICRIM) et à s'interroger sur les actions et les stratégies à mettre en place, en fonction de la fréquence des inondations, en fonction de l'exposition des populations.

S'il y a un risque avéré, il peut être judicieux d'amener la majorité de la population vers des comportements adaptés en segmentant la population et leur degré d'inclinaison naturelle à aller vers l'adaptation des comportements (processus chronophage et permanent).

Si le risque est moins important pour les habitants, il pourrait être judicieux de cibler les personnes les plus enclins à s'adapter, travailler avec eux, et les laisser diffuser l'information au reste de la population. »

### 3. Les habitants placent les élus au cœur de la gestion de crise



#### Jérôme LEDUN

*Chargé de missions - AREAS*

« L'AREAS a réalisé une étude en 2013 sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime auprès d'environ 1 500 maires sur leur perception du risque et de leur rôle dans la gestion du risque.

Il s'agit d'une enquête quantitative (1 000 réponses). Quels enseignements peut-on en tirer ? Globalement, la perception par les maires des risques sur leur commune est faible ou nulle : 70 % pensent que le risque est faible ou nul alors que les 2/3 déclarent que leur commune a déjà été inondée. Malgré une connaissance du fait que la commune est inondable, ils considèrent majoritairement que le risque est faible. Ce décalage semble s'expliquer par l'ancienneté des inondations (les derniers grands épisodes d'inondation dans la région remontent aux années 1999/2000/2001) et la faible fréquence et importance des inondations vécues. L'étude montre que ce sont les inondations vécues sur les 3 dernières années qui ont un réel impact sur la perception du risque par les élus.

Sur la perception de leur rôle dans la gestion du risque, les maires sont conscients de leur rôle. Ils constituent un maillon essentiel de la gestion du risque de par leur rôle réglementaire, mais aussi par le fait qu'ils sont identifiés par les habitants de leur commune comme responsable en la matière. Ils connaissent relativement bien leur rôle en termes de gestion du risque (2/3 les connaissent bien), cependant on constate que malgré la connaissance de leur rôle, ils ont mis assez peu d'actions en place, notamment en ce qui concerne l'information préventive et la préparation à la gestion de crise (élaboration des plans communaux de sauvegarde par exemple).

Le peu d'actions concernant la mise en place des outils réglementaires est justifié par un manque de moyens humains et techniques notamment dans les petites communes ».

**« Les élus  
constituent un  
maillon essentiel  
de la gestion du  
risque ».**

## 4. La nécessité d'un accompagnement personnalisé des élus

**Julien JADOT**

*Chargé de missions - CEPRI*

« Les élus ont peur de faire peur et cela freine la sensibilisation. Cette inquiétude est un point très important à mesurer lorsque l'on parle de la culture du risque. **Cette inquiétude légitime appelle à la mise en place d'une communication positive et adaptée.** On peut dire des choses dures à entendre sur les risques et malgré tout, arriver à rendre les élus plus sereins et donc capables de gérer et de faire face. Ce n'est pas forcément antinomique. »

« La conscience et la mémoire du risque diminuent très vite ».



**Grégory GALVEZ**

*Chargé de missions - Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)*

La Communauté Urbaine de Dunkerque a créé un poste de chargé de missions « risques majeurs » pour aider les élus des communes à répondre à leurs obligations.

« En partenariat avec les collectivités, nous avons réalisé une trame de plan communal de sauvegarde (PCS) commune en partant du principe qu'ayant participé à la rédaction de la trame, les communes arriveraient à faire leur PCS. Malgré cela, il n'y a que les grosses communes (+ de 10 000 habitants) qui ont réussi à le faire. Nous avons donc décidé de travailler de manière individualisée avec chaque mairie et nous avons réussi en 2011 à couvrir 100 % des communes de notre territoire avec les PCS. En outre, nous leur réalisons leur DICRIM et leur transmettons les fichiers pour diffusion (papier et web). Ainsi, toutes les communes de la CUD ont un PCS approuvé, même celles qui n'en ont pas l'obligation. Le deal était de leur proposer un accompagnement sous réserve qu'elles soient engagées dans la démarche à travers la visite des installations, la mise à disposition de ce dont on a besoin. Toutes les mairies y ont adhéré. Depuis 2015, nous avons généré la révision des PCS, nous réalisons des formations pour les élus et les agents pour dédramatiser son utilisation. Cette formation se termine par une étude de cas. Et dans le mois qui suit, nous mettons en œuvre un exercice de test du PCS.

Bilan : Cela se passe très bien, et nous constatons que les petites communes se débrouillent mieux que les grandes parce qu'elles ne souffrent pas d'inertie et en 30 minutes tout est opérationnel. Ces exercices valent mieux que 30 heures de cours ! ».

Nous avons travaillé de manière individualisée avec chaque mairie et nous avons réussi en 2011 à couvrir 100 % des communes de notre territoire avec les PCS.

## Claude GENCE

Délégué au SERPN

« Le territoire du SERPN a été victime de deux inondations en 1999 et 2014 à la suite de quoi, nous avons voulu mettre en place un PCS. Cela s'est passé sans concertation avec la Communauté de communes et notre conclusion est que le PCS est impossible à mettre en œuvre dans une commune de 280 habitants sans aide... »

## Laurent MABIRE

Directeur adjoint du SIRACEDPC du Département de Seine-Maritime

« Cette intervention illustre parfaitement la nécessité d'accompagner les communes pour la mise en place des PCS, à la fois en termes de moyens matériels et humains. »

**« Il est nécessaire d'accompagner les communes pour la mise en place des PCS, à la fois en termes de moyens matériels et humains ».**

## Jérôme LEDUN

Chargé de missions - AREAS

« En complément de l'expérience présentée sur Dunkerque, et comme l'enseigne l'étude réalisée par l'AREAS, les maires recherchent un appui auprès des structures intercommunales. En effet, le niveau intercommunal est très important car ces structures disposent d'une connaissance du risque et des moyens humains qui leur permettent d'appuyer les petites communes pour les aider à répondre à leurs obligations règlementaires en termes d'information préventive et de gestion de crise. Par ailleurs, l'Etat, les Départements... constituent des aides précieuses et pertinentes.

Pour asseoir la conscience du risque, notamment à partir des événements vécus et chercher à réduire le phénomène d'oubli, l'AREAS travaille à l'animation d'un réseau avec tous les acteurs qui interviennent sur cette problématique (services de l'état, collectivités, associations). Le but est d'échanger sur des retours d'expériences afin que les actions menées localement puissent être diffusées sur l'ensemble de la région, sensibiliser les élus (à travers des colloques comme celui-là) former les techniciens en faisant intervenir des experts régionaux ou nationaux, et enfin développer avec les acteurs des outils adaptés au contexte régional (information sur les bons gestes...). Cette question de l'information préventive est une question assez complexe, surtout en l'absence d'événement conséquent. De nombreuses actions sont à mener et des expériences sont à dupliquer ».

**« Le rôle de l'intercommunalité dans l'accompagnement des petites et moyennes communes est primordial »**

## 5. L'intercommunalité, un partenaire majeur

### Laurent MABIRE

Directeur adjoint du SIRACEDPC du Dpt de Seine-Maritime

« Le SIRACEDPC l'a illustré lors du dernier exercice de mobilisation départemental sur les PCS. Nous avons pu observer que le taux de couverture était très important dans les structures intercommunales avec qui nous travaillons sur la démarche d'accompagnement et d'élaboration des PCS. Cela nous confirme que *dès qu'il y a un accompagnement personnalisé, de proximité, entre la commune et son intercommunalité dans ces domaines, cela fonctionne*, le PCS est réalisé et sa vie, sa mise à jour sont menées. La notion d'appropriation est très importante. Il y a un lien très fort et très visible dans la réalisation des exercices ».

## 2 / Retour d'expérience sur les composantes de la culture du risque

### 1. Le programme "vivre avec les crues" de l'EPTB Saône Doubs

Les EPTB sont des établissements de coopération entre les collectivités territoriales qui interviennent pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières dans le cadre d'un ensemble géographique, type bassin ou d'un sous-bassin hydrologique.



#### *Cédric BORGET*

*Responsable du pôle inondation - EPTB Saône Doubs*

« L'EPTB Saône Doubs a été créé au début des années 1990 suite aux crues qui ont touché la vallée de la Saône et notamment le monde agricole.

Une de ces premières missions a été d'essayer de trouver des solutions pour lutter contre les dégâts liés à ces crues. A l'instar de ce qui se faisait sur la Loire, nous avons imaginé des solutions types : barrage, stockage... Mais des études ont montré que techniquement et financièrement, cela allait être très difficile voire impossible à mettre en œuvre. A titre

d'exemple, les volumes de crue de la Saône représentent entre 1 et 5 milliards de mètres cubes. Nous serions donc sur des ouvrages complètement pharaoniques. D'importantes inondations en mars 2001 sur le Val de Saône (280 millions d'euros de dégâts) ont réveillé les consciences.

L'EPTB Saône Doubs, situé en Bourgogne et Franche Comté, intervient sur 30 000 km<sup>2</sup> (la superficie de 6 départements et représente 1/3 du bassin Rhône, Méditerranée, Corse). Il est soumis à plusieurs types d'inondations : grandes dépressions océaniques, provoquant des grandes crues hivernales de l'ensemble de ces cours d'eau ; des queues d'épisodes Cevenol provoquant sur certains cours d'eau des réactions assez brutales ; enfin, nous avons également des crues de plaine sur la Saône ou sur le Doubs qui durent plusieurs semaines et présentent donc des problématiques particulières.

Il était urgent d'agir pour faire face aux crues fréquentes et développer la culture du risque sur le territoire, le travail de l'EPTB a redémarré dans les années 2004 notamment grâce au dispositif PAPI. L'EPTB a proposé un programme d'actions axé sur le « vivre avec les crues » plutôt que d'essayer de les retenir vainement. Sur le Val de Saône, nous n'avons pas eu d'inondation depuis 2001...

Les actions menées ont porté sur :

- **La mise en place d'outils réglementaires** : accompagnement des communes dans l'élaboration de leur DICRIM, tenue de réunions biennales, diffusion d'informations papier.
- **Des actions innovantes** : simulation 3D pour permettre une prise de conscience et une juste représentation des conséquences d'une crue de référence, animation auprès des scolaires à

« La conscience du risque redescend à un niveau quasiment nul 7 ans après un événement... Il est donc indispensable de développer la conscience du risque pour emporter la conscience des

l'aide d'un DVD pour aider les gens à faire un autodiagnostic. Nous avons conscience que mettre à disposition l'information n'est pas suffisant. Pour toucher les gens mettre un DICRIM en mairie ou mettre un repère de crues sur un bâtiment ne suffisent pas, il faut aller jusque chez eux.

- **Des opérations d'événementiels :** « fil bleu » nous avons peint des repères de crues temporaires à des endroits de passage, où ils n'avaient pas l'habitude d'en voir afin de les interpeler. »
- **Un observatoire de l'hydrologie en Franche Comté :** plateforme internet où l'on trouve les documents historiques. En effet, partir des événements historiques permet d'aborder plus facilement le risque que cela se produise à nouveau et que le risque existe encore ».

## 2. Les outils règlementaires : besoin d'appropriation et de diffusion

### *Laurent MABIRE*

*Directeur adjoint du SIRACEDPC du Département de Seine-Maritime*

« Les outils règlementaires sont les mêmes partout et le constat est sensiblement le même partout également... Nous avons 710 communes en Seine-Maritime. La quasi-totalité de ces communes ont une obligation d'être dotée d'un DICRIM, or le constat aujourd'hui est que nous avons à peine 300 communes qui se sont dotées de cet outil !

En Seine-Maritime, le choix a été fait d'accompagner fortement les élus dans l'élaboration de ce document, voire de le concevoir pour eux, tout en veillant à ce que les élus en assurent la production et la diffusion la plus large possible à la population. Une incitation qui va au-delà de l'obligation règlementaire de mise à disposition.

L'incitation qui est faite, une fois que le document est élaboré pour le compte des élus est d'aller jusqu'à la diffusion (presque du boitage) pour que cette information soit au plus près possible du citoyen, de la population qui est directement concernée par les risques.

La diffusion d'information passe essentiellement par les bulletins municipaux en cas d'élaboration et ou de révision ce qui permet une diffusion directe au domicile. Parallèlement, la mise en ligne sur les sites internet et la diffusion via les nouveaux moyens de communication se développent ».

**« Il est nécessaire d'accompagner les communes pour la mise en place des PCS, à la fois en termes de moyens matériels et humains ».**

### *Cedric BORGET*

*Responsable du pôle inondation - EPTB Saône Doubs*

« Sur l'EPTB Saône Doubs, nous avons constaté que le DICRIM rendu obligatoire avec le PPR était un document difficile à s'approprier surtout lorsqu'il était produit par la préfecture. Face à ce constat, nous avons proposé des plaquettes de synthèse pour la diffusion ».

### 3. L'exercice de crise, un outil pertinent

#### **Laurent MABIRE**

*Directeur adjoint du SIRACEDPC du Département de Seine-Maritime*

« La réalisation d'exercices de crise en matière d'inondation est le deuxième volet des actions menées par le SIRACEDPC et sans doute, le plus proactif. Nous avons une politique d'exercices au niveau départemental prégnante et active. Les exercices sont de différentes natures, soit généraliste sur une thématique donnée avec un secteur géographique précis, et de plus en plus, notre service va sur une politique d'exercices de masse destinée à l'ensemble des communes du département à travers deux types d'exercices :

- des exercices à destination des établissements scolaires à travers la mise en œuvre des plans de sûreté sur une thématique risque naturel ou autre,
- des exercices de mobilisation des plans communaux de sauvegarde qui font partie des dispositifs opérationnels des élus pour répondre à ces problématiques d'inondation.

Ces exercices grande nature permettent d'appréhender la façon dont on peut activer son PCS, quelles sont les difficultés qui se posent lors de l'événement. Suivant les années, un thème est retenu et décliné (risque d'inondation, tempêtes, intempéries neigeuses...). L'objectif de ces démarches est d'avoir une prise en compte concrète des problèmes qui peuvent se poser et auxquels un élu peut être confronté.

Lors de ces exercices, nous déclinons un scénario qui permet d'appréhender tous les secteurs, tous les vecteurs, toutes les notions qui sont à prendre en compte pour l'élu.

Bien que ces événements ne soient pas très fréquents, l'actualité nationale se charge régulièrement de nous les rappeler, ce qui touche les élus et participe à une prise de conscience de ces risques ».

## 6. / Développer la conscience du risque

### 1. Le déni, une tentation face au risque inondation

Le SYAGE est un syndicat mixte composé de 40 communes et de 30 groupements de communes répartis sur 3 départements (Essonnes, Seine-et-Marne et Val-de-Marne). Ce regroupement permet à ces collectivités de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements collectifs. Le SYAGE exerce des compétences déléguées par les communes adhérentes qui recouvrent des missions distinctes mais qui concourent à la même finalité : préserver la ressource en eau.



#### **Jean-Baptiste FERRERO**

*Responsable communication - SYAGE*

« Sur le bassin versant de l'Yonne, la grande crue de référence date de 1978 (il y a 38 ans...). Dans cette région de l'Yonne, le turnover de l'habitation est particulièrement important, ce qui a une incidence évidemment sur la mémoire du risque.

Pour la zone aval, la population est très mobile, mixant zones pauvres et zones pavillonnaires où l'on vient acheter un bout de paysage et surtout pas un bout de risque. Suite aux événements de 1978, un certain nombre

d'ouvrages ont été mis en place (ouvrages régulateurs type clapets, barrage...), ces ouvrages arrivent à masquer les inondations jusqu'aux crues décennales ou vingtennales ont donné l'impression que tout est sous contrôle ! Or au mois de juin 2016, après 38 ans sans inondation notable, nous avons eu une crue quasiment centennale à l'aval et probablement millénaire à l'amont. Nous avons pensé que ces événements allaient faciliter la prise de conscience des populations, mais nous avons joué de malchance parce que cet épisode a eu lieu en été, lors de la période estivale, anesthésiant la mémoire et de ce fait, la prise de conscience. D'autre part, nous nous sommes heurtés à un fort déni des populations et des élus.

« En matière de gestion du risque, les actions qui fonctionnent sont celles initiées au plus près des populations ».

Un déni qui s'explique par :

- L'envie de ne pas réduire la valeur immobilière et foncière de leur territoire,
- Des habitants qui ne veulent pas savoir qu'ils sont potentiellement en danger,
- Un clivage entre l'amont et l'aval.

Nos pourvoyeurs en eau, sont les communes de l'amont concernées par le ruissellement agricole. La solidarité amont/aval a ses limites dès lors qu'il s'agit de chercher ensemble des solutions et nécessite de prendre en compte la réalité de l'autre.

Enfin, la croyance populaire qui consiste à penser que l'on doit pouvoir maîtriser et contrôler cela dans un pays comme le nôtre est un adversaire extrêmement puissant.

Par ailleurs, nous sommes parfois confrontés à des élus qui refusent absolument d'affronter ce risque qui n'apparaît pas comme prioritaire. **Le travail consiste donc à leur démontrer le bénéfice (y compris politique) qu'ils pourront retirer de ces actions ».**

## 2. Le diagnostic de vulnérabilité, un outil « prise de conscience »

**Cedric BORGET**

*Responsable du pôle inondation - EPTB Saône Doubs*

« Notre programme PAPI prévoyait entre autres, un important travail autour de la réduction de la vulnérabilité, en sensibilisant et en accompagnant les particuliers, les entreprises, les gestionnaires de réseaux à adapter leurs infrastructures et leurs bâtiments de manière à avoir moins de dégâts.

Nous avons engagé des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments en tirant la ligne d'eau du repère de crue jusque chez les particuliers pour les aider à identifier ce qui est sensible, leur proposer des aménagements les plus adaptés et les possibilités de subventions qui vont avec ».

« La réduction de la vulnérabilité est intimement liée à la sensibilisation à la culture du risque ».

### 3. Pédagogie et dialogue pour développer la culture du risque

**Jean-Baptiste FERRERO**

*Responsable communication - SYAGE*

« Puisque la culture du risque est *à priori* insupportable surtout lorsque le risque est aléatoire, nous essayons de « vendre » la culture de la rivière. Nous avons une population agricole à l’amont qui a un amour nuancé pour la nature et qui aimerait la voir bien organisée, et une population à l’aval qui aime la nature lorsqu’elle est coquette et bien coiffée, nous sommes donc de part et d’autre bien loin de ce qu’est la nature. Nous avons toute une batterie d’outils de communication qui montrent leurs limites. Nous avons créé un outil pédagogique (les pieds dans l’eau – public collège) nous travaillons avec les communes sur leur PCS et leur DICRIM et cela progresse. Personnellement, je crois beaucoup au travail sur des petits territoires, aux formations en local, aux conseils personnalisés et concrets. La relation humaine est primordiale et constitue un préambule pour que les outils existants puissent jouer leur rôle. Il s’agit également de donner un côté festif aux choses (type festival de l’eau) pour redonner envie aux populations de regarder la rivière, de la rencontrer, de la voir. Et partant de là, leur faire accepter les risques qui peuvent lui être associés.

**« En matière de gestion du risque, les actions qui fonctionnent sont celles qui sont initiées au plus près des populations ».**

Nous constatons qu’il est plus simple de dialoguer avec un élu qui a eu l’expérience d’une inondation. Ils sont beaucoup plus sensibles au discours que l’on peut leur tenir sur un risque aléatoire et incertains dans le temps. Cela passe par la mise en place d’exercices. En effet, cela crée une appétence à se préparer ».

### 4. La communication positive pour parler des sujets anxieux

**Grégory GALVEZ**

*Chargé de missions - Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)*

« La Communauté Urbaine de Dunkerque compte 200 000 habitants et a la particularité d’être située sur un polder. De ce fait, la quasi-totalité du territoire est en-dessous des niveaux moyens de la mer ! Nous sommes protégés par des ouvrages anthropiques (digues, portes à la mer) et des ouvrages naturels tels que les cordons dunaires. A marée haute, toutes les portes à la mer se ferment pour empêcher l’eau d’inonder le territoire et ne peuvent évacuer ce qui vient de l’arrière-pays ! Nous avons donc des capacités de stockage importantes, des bassins de rétention et le système de waterings. Tout le territoire est quadrillé par des canaux et des fossés (watergang) qui constituent notre capacité de stockage des eaux. Le territoire de la CUD est donc soumis au risque submersion marine, aux inondations continentales, aux phénomènes de ruissellement, ainsi qu’un aléa technologique (il suffit d’une défaillance électrique ou des pompes en panne pour occasionner des inondations).

Nous sommes sur un territoire où l’eau est partout, la population a conscience d’être sur un territoire à risque sans pour autant avoir forcément conscience de ce qu’est réellement une inondation. Ils savent qu’ils sont en zone inondable. En 2008, il n’y avait aucune carte des inondations, on ne parlait surtout pas d’inondation... Jusqu’en 2011, nous faisions comme s’il n’y avait pas de danger.

C'est l'évènement de Xynthia qui a bousculé les consciences. Suite à cet évènement, comme beaucoup de territoires littoraux, nous nous sommes vus prescrire deux PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), la création des cartes et leurs mises à jour prévues dans les PPRL ont eu pour conséquence une prise de conscience des élus, qui se sont retrouvés avec des villes qui devenaient inconstructibles notamment. Cela a obligé une étude plus attentive des projets d'aménagements notamment ceux en zone inondable. Cela a amené les élus à se saisir de la problématique des inondations, de s'acculturer à ce que sont les inondations.

**Sur la Communauté Urbaine de Dunkerque, nous parlons de culture du polder et non de culture du risque et c'est à travers une communication positive de notre patrimoine que nous abordons la culture des inondations.** Notre territoire est caractérisé par un patrimoine hydraulique (pompes, canaux...) ».

### **Cedric BORGET**

*Responsable du pôle inondation - EPTB Saône Doubs*

« La culture du risque n'est pas très vendeur et nous rencontrons à peu près toujours les mêmes réticences (repère arraché, des élus qui n'y tiennent pas...). La teneur de notre message est qu'il n'y a pas eu d'aménagements qui permettent de modifier les crues et donc, de ce fait, le risque est toujours d'actualité, un territoire qui a été inondé une fois le sera vraisemblablement à nouveau... »

## **5. Des films d'animation pour diffuser les bons reflexes**

### **Grégory GALVEZ**

*Chargé de missions - Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)*

« Dans le cadre des TRI, la Communauté urbaine de Dunkerque mène des actions de sensibilisation sur son territoire. Elle a notamment réalisé 7 films d'animation en « motion design » pour sensibiliser aux bons gestes et aux bons réflexes. Des films destinés à différents publics qui traitent de la question des inondations en fonction des spécificités : submersion marine en front de mer, remise en état après la crise... ».

## **4/ la nécessité d'une approche globale**

### **Jean Louis NAVARRE**

*Maire de Valmont*

« Le ruissellement urbain est un vrai sujet et il faut nécessairement une solidarité amont/aval pour agir efficacement sur un territoire. D'autre part, les herbes non coupées au bord des rivières favorisent leur débordement... Si l'on autorisait leur coupe, cela participerait à un meilleur écoulement des eaux et limiterait les conséquences d'inondation ».

## **Jean-Baptiste FERRERO**

*Responsable communication - SYAGE*

« Sur l'entretien des rivières il est indispensable d'apporter des réponses globales à ces problématiques d'entretien des berges. Il est vain d'essayer de vivre contre la rivière et plus judicieux d'apprendre à vivre avec. Il faut rester humble par rapport à ces questions et avoir une approche globale et non à l'échelle d'une commune ou d'un bout de territoire. La nature se joue de nos limites administratives ! ».

## **Jean Pierre GIROD**

*Président du PNRBN*

« Il ne faut pas oublier qu'une rivière est un milieu vivant. Si le curage est par moment nécessaire pour maintenir des niveaux d'eau, il ne faut pas la surcreuser au risque de faire dysfonctionner le système global. Les herbes constituent un moyen de freiner l'eau afin qu'elle puisse s'éprendre le plus naturellement possible et qu'elle puisse assurer la survie des espèces non seulement aquatique mais également des bords de rives. La biodiversité doit être prise en compte dans les décisions et les interventions à mener. Les approches doivent donc intégrer la biodiversité, les vitesses de sédimentation et la dimension paysagère et c'est bien cet ensemble qu'il faut envisager ».



### **Antoine SERVAIN**

*Président de l'AREAS*

« Tout d'abord, je voudrais remercier très sincèrement et chaleureusement les intervenants de cette journée de nous avoir fait partager leurs expériences et leurs réussites. Nous savons bien que sur les sujets complexes, les retours d'expériences constituent des exemples rassurants, motivants et encourageants.

Je tiens également à remercier nos partenaires : l'AESN, le département de la Seine-Maritime et le Département de l'Eure pour leur soutien dans la réalisation de cette journée d'échanges.

Au nom de toute l'équipe de l'AREAS, j'espère que cette journée vous aura permis de découvrir et de mesurer les enjeux liés à la gestion du ruissellement et au développement de la culture du risque sur vos territoires, mais surtout nous espérons que vous y aurez trouvé des réponses concrètes, des témoignages rassurants et qui démystifient un peu les chantiers à venir car les exigences citoyennes et la réglementation en font des chantiers de demain.

De cette journée, nous retiendrons que :

- Les retours d'expériences démontrent tout l'intérêt des démarches collectives à une échelle pertinente.
- L'évolution des mentalités et la recherche de solutions « gagnant-gagnant » qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de ces problématiques et surtout d'une meilleure efficacité des actions menées. Gardons à l'esprit que pour le monde agricole et les collectivités notamment, la dimension économique de ces actions constitue un paramètre important.
- La recherche avance et elle va dans le sens d'une meilleure protection de nos ressources en eau et de nos territoires, et c'est très bien. Que toutes les avancées dans ce domaine nous encouragent à être ambitieux dans nos actions, à profiter des savoir-faire qui se développent.

Naturellement, les thématiques que nous avons abordées aujourd'hui ne permettent pas de résoudre l'intégralité des problématiques, mais elles constituent néanmoins des actions indispensables et urgentes à mettre en œuvre. L'anticipation est toujours une bonne chose dans ce domaine.

Je mesure que dans le contexte actuel des restructurations des collectivités en cours, les transferts de compétences autour de l'eau et la prise de compétence sur la GEMAPI, les temps n'aident pas à se saisir de ces questions. Nous espérons que cette GEMAPI ne sera pas vue comme une contrainte, mais bien comme une opportunité à saisir, pour engager ces actions et fédérer les collectivités à une échelle opérationnelle pertinente !

Cela fait 30 ans que l'AREAS se tient aux côtés des collectivités pour les accompagner sur les thématiques du ruissellement, de l'érosion et de l'aménagement du sol, nous poursuivons cette volonté plus que jamais à vos côtés ! »



## **André BERNE**

*Directeur de l'AREAS*

« Un mot pour remercier l'AREAS, son Président, son Directeur et toute l'équipe pour l'organisation de cette manifestation parce qu'il est toujours intéressant de rassembler les partenaires et les acteurs du territoire autour des thèmes qui nous lient, afin d'échanger sur les expériences et de pouvoir débattre.

Les sujets traités aujourd'hui sont des sujets d'aménagement du territoire, ce qui leur donne un caractère particulièrement complexe parce que situé à la croisée de réalités objectives de type géographiques, naturalistes, climatiques avec de l'humain. Et nous savons comme il est parfois compliqué de faire se rencontrer des réalités objectives qui s'imposent à nous et sont totalement incontournables et de l'humain dans lequel vont intervenir des réalités économiques, sociologiques, psychologiques.

**Pour l'avenir, il va falloir composer avec des éléments qui sont non changeables, des éléments changeables à très long terme et des éléments qui vont évoluer assez rapidement.** On nous annonce que le climat va changer assez vite, intensifiant des périodes d'alternance, une raréfaction globale de l'eau et des épisodes violents. Ces évolutions à venir demandent une prise de conscience et une connaissance des conduites à tenir en cas de crise.

Ce constat légitime le travail de l'AREAS, des syndicats de bassin versant, des intercommunalités, car qui dit épisode de sécheresse et épisode violent de pluie dit ruissellement et érosion. Les grands événements créent des troubles dangereux et risqués pour les biens et les personnes, mais des événements de moindre importance créent également des troubles significatifs et le principe de prévention doit également s'attacher à maintenir la ressource en eau en bon état. Il est donc tout à fait intéressant de recenser aujourd'hui ce qui fonctionne et ce qui reste à améliorer sur la question de la gestion des risques inondation ».

**« En complément des dispositifs réglementaires, le risque inondation nécessite une solidarité amont/aval, réclame de la pédagogie, appelle des changements de comportement. »**

Retrouvez les liens vers les différents programmes évoqués lors du colloque sur le site de l'AREAS

[www.areas.asso.fr](http://www.areas.asso.fr)



Association de recherche  
sur le Ruissellement, l'érosion et  
l'Aménagement du Sol

2 Avenue Foch  
76460 Saint-Valery-en-Caux  
Tel : 02 35 97 25 12

[www.areas.asso.fr](http://www.areas.asso.fr)